la cgt
ÉDUC' ACTION

Repères

ISSN 0999-4289

#109

JUIN 2017

Bulletin trimestriel de l'Union Régionale des Syndicats de l'Éducation Nationale

URSEN CGT Académie de Nantes - 1, place de la gare de l'Etat - Case Postale n°1 - 44276 NANTES

La seule voie possible pour l'avenir : La lutte collective

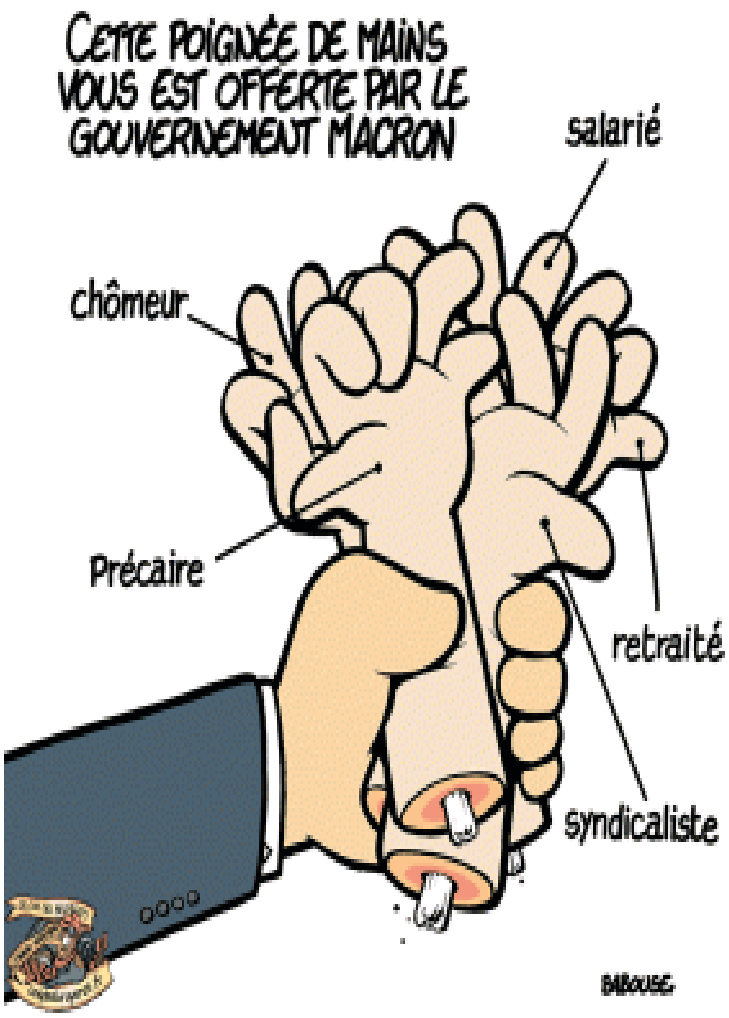

Le programme pour l'Education Nationale: « autonomie, lobotomie »

Depuis le dernier Repères, les élections ont porté Emmanuel Macron au pouvoir et un nouveau Ministre à l'Education Nationale. Exit le Ministère commun avec l'Enseignement supérieur, mais l'arrivée d'une vieille connaissance à sa tête. JM Blanquer, proche de Sarkozy, a été Recteur par deux fois, Directeur de la DGESCO et Directeur d'une Ecole de Commerce privée.

Son parcours politique et professionnel n'inspire pas à la confiance, et les projets du Président Macron font la part belle à l'autonomie des établissements et la promotion de l'apprentissage.

Les réformes se feront à moyens constants comme l'annonce du dédoublement des CP en Education prioritaire se faisant au travers de la suppression du dispositif « Plus de Maitres que de classes ». La promotion de l'autonomie contribue à chaque fois à l'accroissement de l'inégalité sociale et territoriale entre établissements. ..../.... P2

Sommaire

P1 Edito
P3 Canicule
P4 AED AESH: une précarité encore plus accrue
P5 Lycée Chappe en Sarthe
P6 Non titulaires enseignant.es /COP/CPE
P7 Réponse du recteur sur le transfert de l'ARE
P8 Contacts

Directrice de publication: Karine Perraud N° CPPAP 1120 S 07605 Dépôt légal : juin 2017 / Imprimé par nos soins Union Départementale 72 CGT 4, rue d'Arcole 72000 Le Mans

Ceux qui auront des moyens financiers et humains pourront développer de beaux projets pédagogiques, les autres se contenteront du minimum en tâchant de mener les élèves au bout d'un cursus le plus court possible, mais pour quel avenir ?

El Khomri, Macron : mêmes attaques

Sur le plan interprofessionnel, la grande menace concerne la volonté de remise en cause du Code du Travail. Après la Loi Travail contre laquelle la CGT s'est fortement impliquée, la 2ème couche Macron consiste à y rajouter ce qui n'avait pu passer dans la version El Khomri :

A en croire les fuites bien orchestrées dans les médias, les ordonnances du gouvernement vont permettre au patronat sous couvert de la comédie de la négociation d'établir des contrats de travail qui lui plaisent et de licencier selon les critères qu'il aura décidé. Il pourra fixer la durée des CDD et le nombre de leurs renouvellements avec encore moins de contraintes.

Ces ordonnances qui seront publiées dès septembre et prendront force de loi immédiatement, plafonneront aussi les indemnités prud'homales, pour lesquelles un employeur est condamné en cas de licenciement abusif ; et elles attaqueront la représentation des syndicats dans les entreprises.

90% des entreprises ont moins de 10 salarié.es et la majorité de ces entreprises sont des déserts syndicaux. Dans ces entreprises, bon nombre de salarié.es ne connaissent pas leurs droits et sont souvent à la merci d'un patron autoritaire.

Il faudra être solide et groupé pour se défendre sous le drapeau de la CGT dans un tel contexte. Il faudra faire face à la pression, au chantage à la concurrence entre entreprises, au chantage à l'emploi ou aux heures supplémentaires.

De plus, Macron annonce un tour de passe-passe avec la baisse des cotisations sociales maladie et chômage pour les salarié.es d'un côté mais accompagné de l'augmentation de la CSG pour tous. Cette mesure aura pour conséquence de frapper 9 millions de retraité.es percevant une pension nette supérieure à 1200 euros qui vont voir leurs pensions baisser alors que le coût de la vie continue à augmenter.

La lutte collective la seule voie possible pour l'avenir

Dans la continuité des quinquennats précédents, les attaques contre l'Education Nationale, les Services Publics et le monde du travail en général vont donc se poursuivre après les élections. Ne nous mentons pas. On le savait avant même que les élections aient lieu, alors que faire ?

Notre organisation doit reprendre toute sa place comme la force d'opposition face à ces attaques, et mobiliser les travailleurs. L'échec relatif de l'extrême droite aux élections ne doit pas faire oublier les idées réactionnaires distillées par ce parti.

Le Front National a pour but de brouiller la conscience des travailleurs, de les opposer entre eux et de camoufler les véritables responsables de la précarisation, du chômage et des conditions de travail et de vie qui se dégradent à savoir le patronat et les gouvernements à sa botte. Il ne doit pas apparaître comme le principal opposant à la politique de Macron ni faire croire qu'il est celui qui défend les travailleurs.

Syndiqué.es impliqué.es

Il nous faudra, donc chacun.e d'entre nous, syndiqué. es et militant.es mettre en avant ce qui nous unit face aux reculs : les idées et valeurs du monde du travail et dans notre secteur la question des conditions de travail, des effectifs par classe, de l'augmentation des moyens en termes de postes, des salaires et des embauches de titulaires.

L'étape qui est devant nous est de réussir à transformer le fatalisme et la colère des personnels en volonté de s'organiser et de lutter collectivement.

Nous devrons convaincre nos collègues que les attaques des salarié.es du privé ont des conséquences tôt ou tard sur les conditions de travail des salarié. es du public et que nous n'échapperons pas à une mobilisation interprofessionnelle d'envergure pour faire reculer les attaques et imposer nos revendications.

Karine Perraud & Hervé Guichard
Secrétaires académiques

Canicule: coup de chaud au Rectorat et mépris de l'institution

Depuis mi- juin, la chaleur s'est installée pour une semaine sur tout le territoire. Les bureaux ayant bien chauffés le week-end, le personnel s'est retrouvé dès lundi en situation de surchauffe.

Dans certains bureaux, on dénombrait 4 collègues travaillant avec un ou pas de ventilateur, avec 4 ordinateurs en chauffe. Certains bureaux ont été contrôlés à plus de 35 degré en après-midi. Mercredi 21 juin dans l'après-midi, l'alimentation des serveurs informatiques a lâché, et c'est le groupe électrogène qui a dû prendre la relève.

Le Rectorat est connu pour ses bâtiments vétustes, peu ou pas isolés, froid l'hiver et chaud l'été, mais là, c'était le pompon ! La CGT Educ'Action s'est donc adressée dès lundi 19 juin au Recteur de l'Académie de Nantes pour l'alerter sur la situation, en alertant dans le même temps le CHSTCA.

En tant que responsable de la santé des personnels, le courrier de la CGT demandait la commande de brumisateurs et de ventilateurs pour chaque bureau et la mise en place d'un plan d'information des personnels sur les risques liés à la chaleur, notamment pour les collègues les plus fragiles.

Le recteur n'a même pas daigné apporter une réponse à ce courrier d'alerte ni mobiliser les inspecteurs santé sécurité ou le médecin de prévention.

Les personnels peuvent souffrir, l'administration s'en moque...

Et cela n'a pas manqué : plusieurs collègues se sont trouvés mal et certains, en surchauffe, ont dû prendre sur leurs congés pour rentrer plus tôt chez eux. Les collègues ont dû se débrouiller pour amener eux-mêmes des brumisateurs ou de, l'eau fraiche en thermos pour un tant soit peu améliorer leur quotidien.

L'administration n'a à aucun moment communiqué auprès des personnels et n'a donné aucune consigne officielle aux chefs de division en matière de prévention ou d'organisation du travail. Le Secrétaire Général a refusé une demande d'aménagement horaire, alors

que cela s'est pratiqué dans d'autres administrations ou au rectorat de Lyon où les collègues ont pu commencer à 7h pour finir à 15h15.

Il est incompréhensible que les établissements scolaires aient été destinataires d'un plan canicule de prévention alors que rien n'était mis en place au Rectorat.

Face à ce mépris de l'administration, la CGT, relayée par des collègues, a fait passer la consigne de renseigner le registre santé sécurité à l'accueil du rectorat, ce qui a été fait.

La CGT demande un protocole chaleur et des consignes claires.

La CGT, en lien avec les membres du CHSCT Académique, portera ce sujet à la prochaine plénière du CHSCTA le 6 juillet prochain et y demandera la mise en place d'un protocole en cas de plan chaleur pouvant inclure la prévention auprès des personnels, l'aménagement des horaires, une réflexion sur le télétravail, brumisateurs, ouverture d'une salle climatisée pour les agents...

Il est temps de faire respecter les droits des personnels et de contraindre l'employeur à assumer ses responsabilités

Pôle ATSS-ATRF

J'adhère à la CGT Éduc'Action

Nom:_____ Prénom:_____

Adresse:_____

Mail:_____

Etablissement (nom/adresse):_____

Titulaire/stagiaire / contractuel.le / AED / CUI:_____

Enseignant.e /Administratif.ve / Technicien.ne / Santé/Social:

Fait à: le: Signature:

AED AESH

Une précarité de plus en plus accrue

La CGT Educ'Action Nantes dénonce vivement les annonces du nouveau gouvernement et s'inquiète fortement de la casse programmée du code du travail prévue par ordonnances dans l'été et qui conduira à l'évidence au renforcement de la précarisation des salarié. es.

Pour les personnels AESH notamment, 3 ans après le décret de juin 2014 qui a mis en place les conditions de recrutement et d'emploi, donnant lieu à ce nouveau « métier », force est de constater que ce nouveau décret n'a rien réglé sur la précarisation accrue des personnels.

Nous constatons quotidiennement le mépris affiché pour ces personnels. Preuve en est du calendrier des instances pour ces catégories de personnel. En effet, la CGT Educ'Action Nantes s'est étonnée des délais de prévenance très courts concernant la date de la CCP (Commission Consultative Paritaire) Aed AESH du 15 juin 2017.

Aucune CCP n'a été programmée cette année, y compris dans le calendrier prévisionnel des commissions en date du 2 juin 2017. La CGT Educ'Action Nantes a pourtant réclamé la tenue d'une CCP à plusieurs reprises. **Comment interpréter cet oubli ou cette négligence autrement que par une forme de mépris institutionnel à l'égard de ces personnels ?**

Par ailleurs, **comment ne pas considérer cette instance comme une simple chambre d'enregistrement quand les discussions qui y ont lieu ont déjà été validées par des votes en CTA ?**

Rémunération des AESH : encore loin du compte.

Pour les AESH, l'actualité porte en partie sur les questions de rémunération puisqu'une nouvelle grille a été adoptée. Quelle analyse rapide en fait la CGT Educ'Action Nantes ?

Si désormais, le passage à l'IM 320 pourrait se faire au bout de 3 ans et sous certaines conditions, il faut bien noter que l'immense majorité des AESH est à temps partiel !

Cette soi-disant revalorisation nous semble largement insuffisante et laisse ainsi les collègues dans une grande précarité. Cette nouvelle grille est inacceptable compte tenu du travail effectué par ces personnels, leur niveau de qualification et leur présence indispensable auprès des élèves en situation de handicap.

Comment justifier des économies de bouts de chandelle pour des collègues qui sont déjà à mi-temps d'un SMIC ?

Par ailleurs, nous avons aussi des retours de nombreux. euses collègues qui évoquent le fait que le temps de concertation n'est pas toujours comptabilisé dans le temps de travail, c'est particulièrement le cas pour leur présence

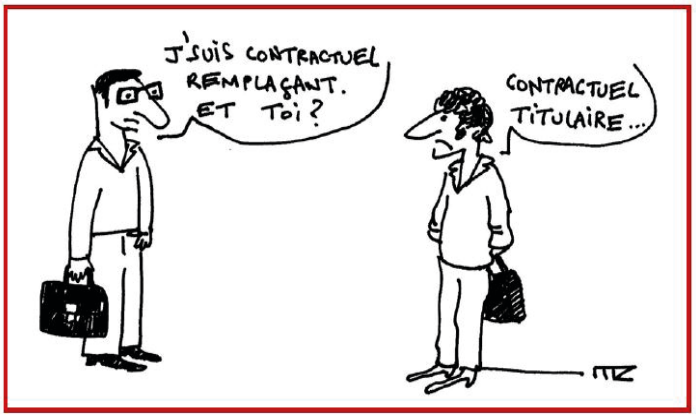

aux équipes de suivi de scolarisation (ESS), dont ils sont membres, en application de l'article L112-2-1 du Code de l'Education.

De fait, en plus de cette précarisation accrue des personnels, ce temps de travail « bénévole » vient alourdir les conditions de travail. L'ESS doit pouvoir être organisée sur le temps de travail du personnel AESH. Si ce n'est pas le cas, les personnels AESH doivent pouvoir défalquer le temps passé en ESS de leur temps de travail hebdomadaire.

Pénurie de moyens dans les services :

A la rentrée de septembre 2016 dans les services, 1818 dossiers étaient gérés par seulement 5 gestionnaires, ce qui correspondait à 363 dossiers par personnes !

Pour la rentrée de 2017, il est prévu une augmentation de 285 ETP AESH (transformation CUI en AESH) ce qui représente bien plus de dossiers puisque ce sont dans la grande majorité des mi-temps. L'administration ne prévoit que l'embauche de vacataires sur 20 jours en juillet et sur 5 semaines d'août à septembre pour pallier à la surcharge d'activité.

Pourtant, avec l'augmentation de 285 ETP à gérer avec le même nombre d'agents, **c'est bien 1 poste administratif titulaire, à minima qui doit être créé pour l'année.**

Revendications

Pour la CGT Educ'action, il est urgent de porter nos exigences pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap :

- un emploi statutaire dans la fonction publique correspondant à la fonction d'AESH
- un emploi à temps plein
- une réelle formation rémunérée débouchant sur une qualification de niveau IV
- la transformation de tous les CUI pour l'aide à l'inclusion scolaire en AESH
- la titularisation de tou-tes les salarié-es qui le souhaitent quel que soit le contrat (CUI ou AESH)

Collège Félix Landreau : une lutte exemplaire !

Le mouvement de grève initié au collège Félix Landreau d'Angers depuis le 12 juin nous renvoie directement à la question des conditions de travail des personnels Aed.

En effet, les personnels de la vie scolaire déplorent des situations d'élèves toujours plus compliquées, plus nombreuses, une surcharge de travail administratif, une usure physique et psychologique qui renvoie à la question sensible des risques psychosociaux pour ces personnels.

Les collègues dénoncent également le fait d'avoir à assurer des tâches qui sortent de leur mission. De plus, les temps partiels sont imposés dans la majorité des cas et après 6 ans de CDD, les collègues ne touchent aucune prime de fin de contrat. Ajoutons à cela, des salaires qui sont déjà très faibles.

Nous avons profité de cette instance pour rappeler les revendications des collègues :

- le maintien des quotités horaires dans des conditions d'emploi correctes
- des moyens stables des personnels AEd et AESH dans les établissements du 49
- pas de baisse de salaire

La CGT Educ'Action Nantes soutient la reconduction de la grève jusqu'à satisfaction des revendications et appelle à l'étendre à l'ensemble des personnels. Cette lutte est exemplaire et doit aussi être soutenue par l'ensemble des personnels titulaires.

Pôle non-titulaire

Lycée Claude Chappe: audience auprès du DASEN (Sarthe)

Nous avons été flatté.es. Puis, nous avons reçu des « conseils » limite audibles. Et enfin, nous avons été menacé.es ! Mais, nous sommes convié.es à y retourner...

Depuis plusieurs semaines, l'ambiance dans l'établissement s'était dégradée : incivilités, menaces, cas ingérables. À tel point que plusieurs collègues sont sorti.es de cours, déstabilisé.es, choqué.es, voire à la limite de craquer.

Suite à 2 deux Assemblées Générales dont une où nous avions décidé de ne pas reprendre le travail avec une majorité de collègues, La direction s'était engagée à un certain nombre de choses. Nous avions décidé de demander des moyens supplémentaires pour améliorer l'encadrement des élèves et avions donc réclamé une audience à la direction académique.

Nous avons été reçus le 30 mai 2017 et après avoir exposé les problématiques de notre établissement, voilà les réponses que nous avons obtenu :

- reconnaissance de la difficulté d'enseigner au lycée Claude Chappe d'Arnage et de la particularité de notre établissement.
- un classement en REP est justifié aux vues de notre public mais cela n'existe pas.

Il qui ? la direction ? l'inspection ? nous demande :

- de rédiger une charte pour tout l'établissement avec les élèves.
- d'avoir une cohésion d'équipe.
- de proposer des idées et des projets afin de trouver en interne des solutions.

Il nous indique :

- qu'il va y avoir dans notre établissement de plus en plus d'élèves issus des classes ULIS et de SEGPA.
- qu'un coordinateur à mi-temps pour les élèves ULIS est à envisager.
- qu'un poste d' AED avec une spécificité « éducateur » est en réflexion.

Un nouveau rendez-vous est possible avec le Directeur Académique de la Sarthe courant novembre afin de faire un point sur la situation et voir avec lui si nos projets ont porté leurs fruits !

Il termine par nous indiquer que si enseigner à Arnage est vraiment invivable, il faudra envisager la redistribution de nos filières dans d'autres établissements et fermer le lycée !

Suite à cette audience, nous nous sommes réunis en AG et avons décidé de répondre sous forme d'une motion présentée au dernier conseil d'administration de l'année.

Nous indiquons que :

- La pédagogie ne peut pas tout, surtout lorsqu'on aggrave l'hétérogénéité et en nous annonçant que nous accueillerons de plus en plus d'élèves issus des classes ULIS. Là, sans moyens humains, c'est carrément du mépris à l'égard de toute la communauté éducative.
- que la pédagogie a bon dos ! Elle sert surtout à nous faire accepter l'inacceptable : des conditions de travail de pire en pire qui seront alourdies par des réunions à n'en plus finir pour ainsi soumettre à M. le DASEN nos projets « qui devront porter leurs fruits ».

À défaut, Monsieur le DASEN nous annonce qu'il faudrait envisager la redistribution de nos filières dans d'autres établissements et fermer le lycée.

La raison principale de cette situation est le manque criant de moyens, à commencer par les moyens humains !

En cette fin d'année scolaire nous avons voulu remettre les choses dans le bon sens :

La responsabilité des difficultés rencontrées n'incombe surtout pas aux personnels du lycée et nous n'avons pas de compte à rendre sur des exigences de résultats sans attribution de moyens supplémentaires.

Par contre, nous devons rester, tous ensemble, exigeants sur les moyens qu'il faut nous attribuer pour travailler dans les meilleures conditions.

CGT Educ'Action 72

Non-titulaires enseignant.es/COP/CEP

La CGT Educ'Action Nantes à l'offensive!

Dans l'Education nationale, le plan dit de résorption de la précarité qui arrive à son terme l'année prochaine est largement insuffisant en nombre de postes titulaires pourvus.

Finalement, malgré le discours bienveillant de façade du rectorat sur la nécessaire titularisation des contractuel.les, le recours aux non-titulaires reste un axe majeur de la gestion des personnels par le rectorat de l'académie de Nantes.

La CGT Educ'Action considère qu'il faut ouvrir en urgence des négociations pour la mise en place d'un véritable plan de titularisation, sans condition de concours ni de nationalité avec une formation adaptée pour mettre fin à la précarité.

Renouvellement : Un durcissement dans l'attribution des avis défavorables !

La CGT Educ'Action Nantes a profité de la CCP des renouvellements du 16 juin pour défendre la garantie de réemploi de tou.tes.

Cette CCP fut aussi l'occasion d'exprimer nos craintes quant au sort réservé aux non-titulaires. Cette expression semble parfois difficile dans les établissements scolaires auprès des personnels de direction.

Nous dénonçons ainsi l'arbitraire dont les personnels peuvent parfois être victimes, réalité souvent liée à leur statut précaire. Cette année encore, 43 collègues se sont vu.es attribuer des avis défavorables par les IEN dont 24 avec double avis chef.fes et IEN.

Deux constats nous ont d'ailleurs interrogés : tout d'abord, pourquoi les chef.fes d'établissement se rangent-ils.elles systématiquement derrière l'avis des IEN ? Cette réalité nous inquiète quant aux nouveaux modes d'évaluation des collègues ?

Deuxième chose : nous constatons 8 avis défavorables pour les collègues d'Espagnol, suite à un recrutement "large" pour compenser le manque d'anticipation de la mise en place de la réforme du collège. Des tutorats ont-ils été proposés à ces collègues, des formations ont-elles été ouvertes ? Pour rappel, l'année dernière, 35 avis défavorables avaient été émis par les IEN, y aurait-il donc un durcissement de la part des corps d'inspection durant la première année d'enseignement ?

Cette pression exercée sur les personnels engendre aussi une fragilisation pour certain.es d'entre eux.elles voire de la souffrance au travail.

Pas de reprise d'ancienneté réelle pour les collègues non titulaires: un scandale qui va engendrer des situations inégalitaires !

De nombreux retours de contractuel.les concernant les nouvelles grilles de rémunération validées en CTA le 11 mai font part de situations inégalitaires qui vont émerger à la rentrée 2017.

Si les contractuel.les recruté.es au 1er septembre 2017 vont certes voir leur rémunération légèrement revalorisée et connaître un avancement plus rapide en début de carrière, pour les CTEN recruté.es avant 2014, la prise en compte forfaitaire de la durée d'engagement dans le cadre de dispositions transitoires est très loin de répondre aux attentes.

Cette proposition censée mettre fin à la situation discriminatoire connue depuis septembre 2015 ne règle en rien la situation puisque premièrement, il n'y aura pas d'effet rétroactif au 1er septembre 2015 pour les collègues titulaires d'un Master 2, ce qui veut dire que pendant deux ans, des collègues se sont fait avoir et ont subi une injustice notoire; deuxièmement, une autre situation inégalitaire émerge déjà : des collègues en CDD seraient payé.es au même salaire, voire plus cher, que les CDI au même niveau de diplôme.

Illustration :

- *Un.e M2 ou équivalent (BAC+5) recruté.e en septembre 2011 va être réévalué.e à l'INM 410 au 1er septembre 2017, et passer en CDI à cette même date, puis réévalué.e à l'INM 431 au 1er septembre 2020. (sous la condition d'années pleines)*

- *Un.e M2 recruté.e au 1er septembre 2015 l'a été à l'INM 410. Il /elle serait réévalué.e à l'INM 431 au 1er septembre 2018, passerait en CDI au 1er septembre 2021 avec une réévaluation à l'INM 453.*

Cet exemple illustre bien une situation d'inégalité de traitement qui va donc perdurer, et nous anticipons déjà sur de nombreux cas similaires.

La CGT Educ'Action Nantes a déjà ciblé de nombreux cas de situations inégalitaires voire « discriminatoires » qui risquent de se multiplier suite à la mise en place de ces nouvelles grilles. Le fait qu'il n'y ait pas de reprise totale de l'ancienneté, ni d'effet rétroactif, génèrera obligatoirement ce genre de situation. Le rectorat ne pas laisser décemment cette situation perdurer !

La CGT Educ'Action Nantes pour une CCP d'affectation fin août !

CGT Educ'Action Nantes continue d'alerter le rectorat sur les nombreuses difficultés rencontrées par les non titulaires lors des phases d'affectations à chaque rentrée.

Pour pouvoir dans la clarté et le respect du barème affecter les agents, nous tenons à ce que l'intégralité des affectations ait lieu lors des CCP.

La seule CCP du 13 juillet 2017 ne suffira pas, nous continuons de demander une CCP d'affectation fin août afin de répondre à cette nécessité de transparence.

Pôle non-titulaire

Réponse du recteur sur le transfert de l'ARE

Nantes, le 9 juin 2017

Le Recteur de l'académie de Nantes

à

Madame la secrétaire académique de la CGT Educ'Action Nantes

Objet : Transfert des allocations retour à l'emploi

Par lettre en date du 24/05/2017, vous avez appelé mon attention sur les modalités du transfert prochain des allocations retour à l'emploi du rectorat vers les agences locales de Pôle Emploi et plus particulièrement sur la nécessité de communiquer en direction des allocataires et des contractuels.

Les services ministériels ont souhaité que l'information des agents soit effective à partir de la décision officielle de transfert. Celle-ci, pour ce qui concerne l'académie, a été prise le 8 juin (date du dernier test de mise en qualité des dossiers transférés à Pôle Emploi).

Une communication va donc être réalisée vers les intéressés au plus tôt qui va les renseigner sur le calendrier suivant :
La paie de juin (allocation de mai) sera décalée au 7 juillet au lieu du 27 juin.
Par la suite, les allocations de juin seront payées mi-juillet et celles de juillet début août.

Comme vous pouvez le voir, je suis très attentif à la situation des contractuels concernés qui devrait être améliorée par ce transfert, notamment par la réduction importante du délai de prise en charge des allocataires.

En outre, le retour d'expérience de la vague pilote donne un bilan très positif de la phase transitoire et des réactions positives des allocataires quant aux démarches et au temps de traitement des dossiers.

William MAROIS

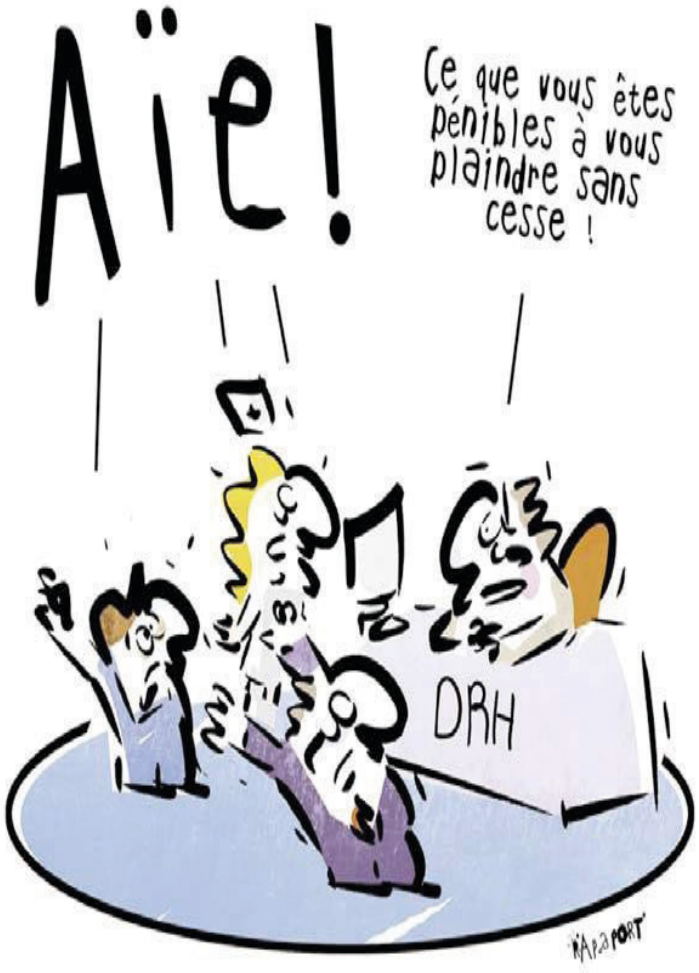

Contacts CGT Educ'Action Nantes

Secrétaires acédémiques: **Karine Perraud 06 85 12 12 57**
Hervé Guichard 06 47 99 61 00

http://educactionnantes.reference-syndicale.fr
cgteduc-nantes@orange.fr

Union Régionale Académie de Nantes: 1 place de la Gare de l'Etat Case postale n°1- 44276 Nantes

CGT Educ'Action 53
06 23 33 67 99
cgteduc53@gmail.com
http://cgteduc53.blogspot.fr/
17 rue Saint-Mathurin
53000 Laval
Secrétariat: Bertrand Colas

CGT Educ'Action 72
06 43 98 65 63
cgt.educ72@orange.fr
4 rue d'Arcole
72000 Le Mans
Co-secrétariat:
Thomas Hubert - Karine Pérraud

CGT Educ'Action 44
06 72 49 32 67
cgt.educ44@orange.fr
Maison des syndicats
1 place de la Gare de l'Etat
4476 Nantes
Secrétariat: Gaëtan Papillon
Permanence :
mardi et mercredi
hors vacances scolaires

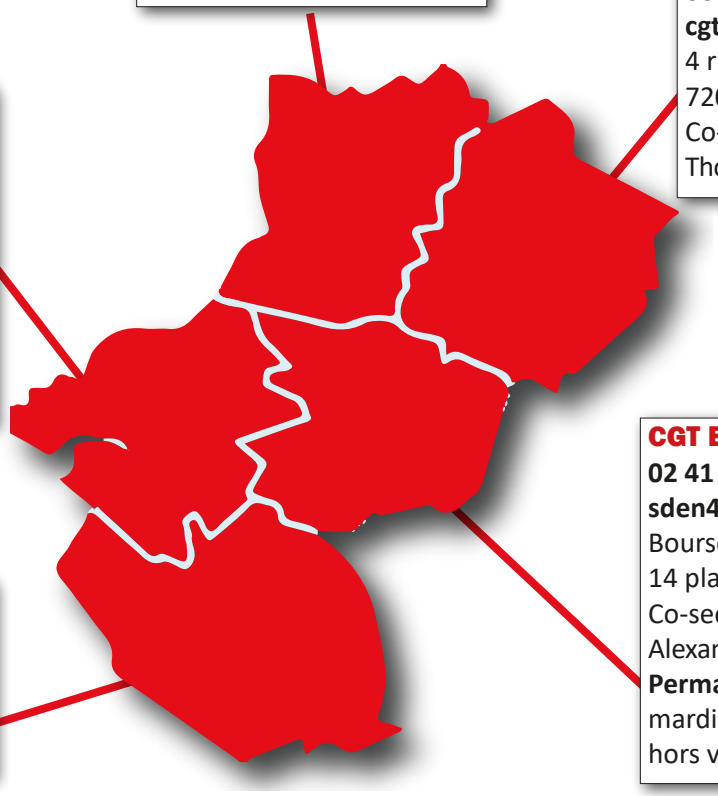

CGT Educ'Action 49
02 41 25 36 18
sden49@gmail.com
Bourse du Travail
14 place Imbach 49100 Angers
Co-secrétariat:
Alexandre Petit - Guenaël Sancéau
Permanence:
mardi après-midi
hors vacances scolaires

CGT Educ'Action 85
06 63 00 36 55
cgteducaction85@gmail.com
16 Bd Louis Blanc BP 227
85006 La Roche/Yon
Secrétariat: Caroline Drouvot

Coordonnées des élu-e-s

Commission des PLP
elunantes.cgteduc@laposte.net

Vendée et coordination académique
Hervé Guillonneau
herve.guillonneau@wanadoo.fr
06 77 88 23 28

Loire-Atlantique
Mireille Beautemps
mireille.beautemps@gmail.com
Gaëtan Papillon
cgt.educ44@orange.fr

Sarthe
Julien Lecrivain
julien-c.lecrivain@laposte.net
Abdellah Mouda
abdellah.mouda@gmail.com

Maine-et-Loire
Brice Michel
brice_michel@hotmail.fr

Comité Technique Spécial instance des personnels du rectorat et des 5 DSDEN
Hervé Guichard
guichardherve@orange.fr
06 47 99 61 00

Commission des ATEE
Salima Guédouar
salima.guedouar@laposte.net
06 37 08 33 58

Commission ATRF
Sylvie Moreau
sylvie.moreau0197@orange.fr

Commission des Assistant-es d'Education
Adèle Lecomte
adele.lecomte@yahoo.fr

Commission des ATSS
Barbara Fouché
barbara.fouche@hotmail.fr

Commission des Enseignant-es, éduc, orientation non-titulaires
Antoine Collet
antoine_collet@hotmail.com
Espéranza Zomeno-Lopez
ezomeno@gmail.com